



Expulser personne de mon logement

Par **Shino 93**, le **30/05/2023** à **00:32**

Bonjour,

Cela fait près de trois ans que ma petite amie et moi vivons ensemble dans une location dont je suis le seul signataire du bail. En ce moment, nous sommes en train de nous séparer. Récemment, je lui ai demandé de quitter le logement, mais elle refuse de partir. Malheureusement, cette personne n'est pas très stable sur le plan psychologique et émotionnel, et elle a déjà manifesté des comportements violents, tels que jeter des objets, comme des verres, par terre, etc. Cette situation me préoccupe énormément et je souhaite retrouver un certain calme et une certaine tranquillité dans mon logement le plus rapidement possible.

Quels sont les procédures que je pourrais entamer afin de faire cette personne quitter le logement?

Je serais reconnaissant de toutes vos réponses et de votre aide sur ce sujet. Merci d'avance.

Par **Cousinnestor**, le **30/05/2023** à **07:36**

Hello !

Shino, comme vous êtes le seul locataire officiel sur le plan juridique, votre concubine "n'a aucun droit ni titre dans le logement". Vous pouvez donc lui interdire l'accès à votre logement (en changeant la serrure* à l'occasion d'une de ses absences...?). Si elle a des réactions violentes vous aurez peut-être à les gérer calmement (avec témoins identifiés de préférence) et à y donner suite selon gravité (avec ses amis proches voire avec la police).

* la remettre en place ou donner les clefs de la nouvelle au propriétaire lors de votre départ de l'appartement un jour.

Lecture : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2562>

A+